

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07640 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENAICH HASSIB

Date de naissance :

16/02/1962

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Asmae MEZIATI
Médecine Générale
274, Lotissement Haj Fateh
Lissassa - Casablanca
Tél : 05 22 93 29 63
INPE : 091194779

Date de consultation : 23/05/2022

Nom et prénom du malade : Sara A BENAIKH Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

M Obtuse

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Sara A BENAIKH
16 JUIN 2022
ACCUEIL BO

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/05/2021	U		200.000 Dhs	MEZIA TI Assurance Générale Haj Fateh Tanger - Casablanca Tél. 05 22 93 29 63 N°P.D. 091194779

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NADIA Dr Nadia Nadia 334 Bd Abdellatif Daoura Oujda - Casablanca Tel : 05 20 00 25 95	28.05.22	243,95

ANALYSES - RADIographies

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca, le : 28/05/2022

Dr. Sorad BENMCHA

79,95

1) - Osantin
MP x 2/1



~ 1 mois

LOT: 210940
PER: 01/2025
PPC: 79,95DH

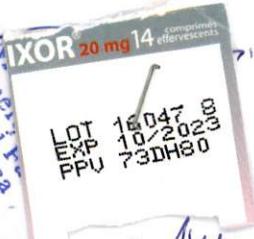
2) - Robituline
Jamp li

x 20 fols

PHARMACIE NADIA
Dr Naguib Nadia
334, Bd Ourika
Casablanca
Tél: 05.20.00.23.99

3) - Niprofen 160
MP x 3/1

ASMAE
Médecine Générale Haj Fateh
Lotissement Haj Fateh - Lissasfa
Tél: 05.22.93.29.63
N°: 091194779



4) - Isot. le 14/11/2023 x 14/11
MP

274. مجموع الحاج فاخ (قرب سوق الحاج فاخ) - ليساسفة

274, Lotissement Haj Fateh (près du Marché Haj Fateh) - Lissasfa

GSM : 06.61.62.22.61 - Téléphone : 05.22.93.29.63

⑤ - Vigam Fer
15g à muer x2 (1) x33mm

89,50

⑥ - D₃-NOM M

24325

15g / i



Lot:
A consommer
avant le:
PPC : 89,50 DH

210971
01/2025

x68mm

Dr. Asmae MEZIATI
Médecine Générale
274, Lotissement Haj Fateh
Lissasfa - Casablanca
Tél. 05 22 93 29 63
INPE : 091194279

PHARMACIE MAGUIB
Dr Nadia Maguib
334, Rue Abdellah Daoura
Casablanca
Tél : 05 20 00 25 95